

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 20 (1993)
Heft: 4

Artikel: Le racisme : une erreur aux conséquences fatales
Autor: Lenzin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912572>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

esse

Le racisme, «frère»
de la xénophobie,
a fait beaucoup
parler de lui en
Suisse ces dernières
années.
Notre photo:
un cimetière profané.
(Photos: RDZ)

des étrangers en Suisse, car tous les ressortissants des pays d'Europe occidentale auraient bénéficié, dans notre pays, également des libertés de circulation et d'établissement instaurées par l'EEE. Les analystes s'accordent sur le fait que les craintes engendrées par la libre circulation des personnes ont joué un rôle important dans le rejet, le 6 décembre 1992, du projet d'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen.

Du fait de ce vote négatif, la Suisse a conservé son ancienne législation applicable aux étrangers. Celle-ci n'a guère changé depuis 1970. Elle se caractérise par une limitation du nombre de permis de travail à l'année et saisonniers. Toutefois, malgré la non-participation de la Suisse à l'Espace économique européen, les choses sont en train d'évoluer. Le gouvernement s'inspire aujourd'hui, dans sa politique à l'égard des étrangers, de ce qu'on appelle le «modèle des trois cercles»: libéralisation de la politique d'immigration pour les ressortissants des pays d'Europe occidentale (premier cercle) avec suppression du statut de saisonnier, système d'autorisations pour les ressortissants des pays de recrutement traditionnel de la Suisse (deuxième cercle), tels que l'ex-Yougoslavie, la Turquie, les USA ou le Canada, et l'interdiction de travail pour les ressortissants du reste du monde (troisième cercle).

Une précision supplémentaire est nécessaire afin de rapprocher de la réalité l'image donnée par ce survol de la statistique des étrangers en Suisse, de leur rôle économique et de la politique officielle à leur égard: un tiers environ des résidents étrangers en Suisse (300 000 à 400 000; aucun chiffre précis n'existe!) sont nés en Suisse ou ont effectué leur scolarité dans notre pays (étrangers des 2^e et 3^e générations); il faut y ajouter un nombre à six chiffres également (aucun chiffre précis à disposition!) d'étrangers de la première génération qui vivent en Suisse depuis des décennies – à l'image de Vittorino Pozza à Renan – et sont souvent (malgré leur passeport étranger) plus Suisses que les Suisses eux-mêmes. ■



Le racisme

Une erreur aux conséquences fatales

Le racisme est un phénomène qui est apparu dans l'histoire récente de l'Europe. En tant que science, il a débouché sur une impasse et en tant qu'idéologie, sur une catastrophe.

Ces dernières années, la xénophobie et le racisme ont fait les grands titres des journaux suisses également. C'est pourquoi, si tout se passe comme le souhaitent le Conseil fédéral et le Parlement, la Suisse adhèrera à une Convention de l'ONU de 1965 qui vise à combattre le racisme. Lors des débats sur le renforcement de certaines lois, destiné à permettre l'application de cette convention, certains milieux politiques de la droite ont rejeté ce projet en prenant pour prétexte la liberté d'opinion. Un conseiller national du Parti des automobilistes a même prétendu qu'il s'agissait de lois «contre la race blanche». Ces propos montrent que les idées racistes sont encore largement répandues, bien que la démystification ait eu lieu depuis longtemps.

Le racisme est une théorie qui remonte au siècle des lumières en Europe. Sous l'égide et à la suite de Carl von

Linné, médecin à la cour de Suède, qui a publié en 1735 un livre intitulé «Systema Naturae», des chercheurs ont essayé de recenser les différents hommes et de les classer dans un système. Ils ont tout d'abord axé leurs recherches sur la couleur de la peau et la forme de la tête, mais avec le temps, ils ont recherché des caractères distinctifs toujours plus petits et ont constaté que les différences à l'intérieur d'une «race» sont souvent plus importantes qu'entre les «races». Ainsi, l'ultime conséquence de cet effort intellectuel, c'est qu'une conception des «races» ne serait défendable que si chaque homme constituait une «race» propre.

Et pourtant, l'idée des catégories de «races» s'est maintenue jusqu'à ce jour avec ténacité. Ce qui est fâcheux dans cette affaire, c'est qu'au 19^e siècle déjà, les différences physiques et physiognomoniques, qui sont en soi anodines, ont été mêlées avec les valeurs morales et sociales. C'est ainsi que l'on en est arrivé à définir les autres «races» comme inférieures et à justifier leur conquête et même leur extermination. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que les Européens se soient mis eux-mêmes au premier rang dans le monde. La «théorie raciste» a ainsi fourni la base idéolo-

gique des conquêtes coloniales par les puissances européennes. Les pires conséquences se sont jusqu'ici manifestées dans l'Allemagne nazi, où une véritable «frénésie raciste» a coûté la vie à des millions de juifs.

La Suisse, elle aussi, n'a pas été épargnée par les théories et courants «racistes». Dans les années trente, on a par exemple essayé, au moyen d'enquêtes effectuées dans les écoles de recrues, de trouver et de définir «l'homo alpinus», une espèce de Suisse primitif marqué par le paysage alpestre. Le professeur zurichois Otto Schluginhaufen a alors

eu la mauvaise surprise de constater que, parmi les 35 511 recrues ayant fait l'objet de mensurations, il ne se trouvait que 500 représentants «pur-race» de la «race alpine».

Aujourd'hui, ces problèmes nous paraissent ridicules, mais nous oublions volontiers que l'idéologie qui sous-tend le racisme nous trotte encore par la tête. Au vu des violences de plus en plus nombreuses dont sont victimes les étrangers dans le monde entier, cela devrait, au fond, nous donner à réfléchir.

René Lenzin

restrictions – que dans deux cantons: Neuchâtel (depuis 1848) et Jura (depuis que celui-ci a été créé en 1979). Dans le canton de Vaud et de Genève, une initiative sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers a récemment été rejetée à la majorité des trois quarts. Dans le canton du Tessin, une initiative ayant le même but n'a même pas abouti, faute d'un nombre suffisant de signatures. Dans certains cantons de Suisse allemande, les citoyens pourront se prononcer ultérieurement. Mais, là aussi, les chances de succès sont faibles. A cela vient s'ajouter le fait qu'une initiative parlementaire du Parti du Travail (communistes), qui voulait donner le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers sur le plan suisse, a été rejetée au mois de juin par une majorité écrasante du Conseil national. La plupart des Suissesses et Suisses préféreraient sans doute la naturalisation simplifiée au droit de vote et d'éligibilité des étrangers. Même le gouvernement et le Parlement sont également plus favorables à une naturalisation facilitée, notamment pour les jeunes étrangers de la deuxième génération.

Les droits politiques et l'intégration des étrangers

Les avantages du pluralisme culturel

Selon les dernières statistiques, la proportion d'étrangers dans la population totale de la Suisse s'élève à 18 pour cent, ce qui correspond à plus de 1,2 million d'habitants. En Suisse, ce pourcentage n'a encore jamais été si fort, ce qui soulève de nombreuses controverses.

Pour certains, cette tendance est favorable en tant qu'étape vers le multiculturalisme, tandis que dans certaines couches de la population, elle suscite des craintes et une réaction de refus. L'inquiétude se manifeste par des phrases telles que celle-ci: «Si les étrangers

Giuseppe Rusconi

nous prennent nos places de travail et nous imposent leur mentalité, nous ne serons bientôt plus maîtres chez nous.» Notamment en période de récession, cette crainte peut se transformer en xénophobie. En Suisse comme ailleurs, on voit donc se former des groupes toujours plus nombreux de jeunes au comportement xénophobe qui sont prêts à faire usage de la violence. Les nombreux attentats perpétrés contre des foyers pour demandeurs d'asile en sont la preuve.

La jeune musulmane

L'émotion provoquée par un arrêt du Tribunal fédéral montre la réaction émotionnelle de la population face au problème des étrangers. Le tribunal a autorisé une jeune musulmane à ne pas assister aux leçons de natation parce que le père de celle-ci estimait que le coran lui interdisait de se montrer non



Il est vrai que les enfants étrangers, parce qu'ils sont différents, donnent davantage de travail; mais pour l'enseignement, ils peuvent aussi constituer un stimulant et un enrichissement. (Photo: Vivian Olmi)

habillée devant des hommes. Cette affaire soulève une question difficile: dans quelle mesure peut-on exiger que des gens qui sont issus d'un tout autre milieu culturel et ont des traditions différentes s'adaptent à nos us et coutumes?

Droits politiques refusés

La crainte de l'étranger n'apparaît pas seulement dans les lettres de lecteurs envoyées aux journaux; on la remarque également lors d'initiatives cantonales visant à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers. Celui-ci n'existe – même s'il est soumis à des

En rapport avec l'intégration des étrangers, il ne faut pas oublier de mentionner l'école, car c'est là que les Suisses et les étrangers se rencontrent forcément. A l'école, il y a beaucoup d'occasions d'apprendre à mieux se connaître et se comprendre. Les élèves étrangers peuvent constituer pour les enseignants un stimulant et un enrichissement, même si, avec leur mentalité que l'on connaît mal et leur manière de penser différente, ils leur donnent davantage de travail. Dans ce domaine non plus, les problèmes concrets ne manquent pas dans la vie de tous les jours d'une société où plusieurs cultures se côtoient. Et pourtant, il vaut la peine de relever ce défi avec optimisme.